

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1358

11 mai 2016

SOMMAIRE

A3COM S.A.	65142	Infra Shipping A.G.	65184
Aberdeen Global Services S.A.	65141	Interfinancial S.A.	65184
Accession Fund Holding Alpha S.à r.l.	65141	Juno Investments S.à r.l.	65145
Agri Fish and Meat S.à r.l.	65169	Lady-Shop Chaussures S.à r.l.	65144
Alp Real Estate S.à r.l.	65142	Lombard Odier Gateway	65144
Amazon Europe Core S.à r.l.	65142	MBKP Studios Lux S.à r.l.	65154
Amazon Europe Holding Technologies S.C.S.	65142	Roseval S.A.	65144
Amazon EU S.à r.l.	65143	Saphirska S.A., SPF	65175
Amazon Luxembourg S.à r.l.	65143	Sculptor Investments III S.à r.l.	65138
Amazon Media EU S.à r.l.	65143	Sculptor Kazakh Investments S.à r.l.	65138
Amazon Services Europe S.à r.l.	65143	Sculptor Oasis S.à r.l.	65138
Amazon Web Services Luxembourg S.à r.l.	65140	Sculptor Oasis S.à r.l.	65138
Amenophis S.A.	65140	Semois Constructions S.A.	65139
Antelis Steel S.A.	65140	Semois Constructions S.A.	65139
Armurerie Freylinger & Cie S.à r.l.	65140	Semois Constructions S.A.	65139
Arqacom s.à r.l.	65141	Semois Constructions S.A.	65139
Artistic	65140	Servit S.A.	65139
Artwin Capital S.A., SPF	65142	Sicalux S.à r.l.	65139
Avanti Invest SA	65143	Southern Light S.à r.l.	65144
AVé-GREENLINE S.A.	65141	SRR Properties (Lux) 11 S. à r. l.	65138
AVé-GREENLINE S.A.	65141	Timber S.à r.l.	65144
Grand Orion Investments S.A.	65184	VR Netze Luxemburg S.à r.l.	65164
Indo S.à r.l.	65180	Walufin S.A.	65180

SRR Properties (Lux) 11 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.990.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Mars 2016.

SRR Properties (LUX) 11 S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager

Référence de publication: 2016084496/14.

(160051306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Sculptor Investments III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 183.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016084442/10.

(160051404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Sculptor Kazakh Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 133.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016084443/10.

(160051728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Sculptor Oasis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 166.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016084444/10.

(160051215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Sculptor Oasis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 166.288.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un Mandataire

Référence de publication: 2016084445/10.

(160051222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Semois Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 34, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 128.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016083155/9.

(160049560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Semois Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 34, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 128.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016083156/9.

(160049579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Semois Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 34, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 128.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016083157/9.

(160049598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Semois Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 34, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 128.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016083158/9.

(160049612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Servit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 54.137.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016083159/9.

(160050018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Sicalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 66.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016083165/9.

(160049143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Amenophis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 92.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2016083389/13.

(160050498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Antelis Steel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelage, 5, rue du Château d'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 154.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Antelis Steel S.A.
C&D – Associés S.à r.l.

Référence de publication: 2016083392/11.

(160050434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Amazon Web Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R.C.S. Luxembourg B 186.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 Mars 2016.

Référence de publication: 2016083361/10.

(160050618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Armurerie Freylinger & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3563 Dudelage, rue Marcel Schmit.
R.C.S. Luxembourg B 23.791.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016083368/10.

(160050563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Artistic, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 20, Z.I. Zare Ilot Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 160.223.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016083399/10.

(160050443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Aberdeen Global Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 120.637.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Mars 2016.
Aberdeen Global Services S.A.
Signature

Référence de publication: 2016083377/12.

(160050423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Accession Fund Holding Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 103.116.

Der Jahresabschluss vom 30 September 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23 März 2016
Jörg Fuchs
Manager

Référence de publication: 2016083379/12.

(160050869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Arqacom s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 21, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 164.825.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016083397/10.

(160050785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

AVé-GREENLINE S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 176.217.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016083401/10.

(160050450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

AVé-GREENLINE S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 176.217.

Les comptes annuels au 04.11.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016083403/10.

(160050452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

A3COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2B, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 105.465.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A3COM S.A.

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2016083405/12.

(160050613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Artwin Capital S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 112.710.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/03/2016.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2016083400/12.

(160050283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Alp Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 140.724.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016083348/10.

(160050258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Amazon Europe Core S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R.C.S. Luxembourg B 180.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 Mars 2016.

Référence de publication: 2016083355/10.

(160050616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Amazon Europe Holding Technologies S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 3.864,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 101.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 Mars 2016.

Référence de publication: 2016083356/10.

(160050614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Amazon EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R.C.S. Luxembourg B 101.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises agréé, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 Mars 2016.

Référence de publication: 2016083357/11.

(160050615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Amazon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R.C.S. Luxembourg B 176.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises agréé, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 Mars 2016.

Référence de publication: 2016083358/11.

(160050621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Amazon Media EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R.C.S. Luxembourg B 112.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises agréé, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 Mars 2016.

Référence de publication: 2016083359/11.

(160050619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Amazon Services Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.
R.C.S. Luxembourg B 93.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises agréé, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 Mars 2016.

Référence de publication: 2016083360/11.

(160050622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Avanti Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 110.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016083404/10.

(160050419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Lombard Odier Gateway, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 163.745.

Les comptes annuels au 30 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082943/9.

(160049361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Lady-Shop Chaussures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 27.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082947/9.

(160049570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Roseval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 93.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2016083848/13.

(160050496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Southern Light S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 73.600,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 178.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

Pour Southern Light S. à R.L.

Référence de publication: 2016083868/11.

(160050393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Timber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 134.572.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2016.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2016083911/12.

(160050213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2016.

Juno Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 203.764.

—
STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the thirteenth day of January,
Before Us, Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
there appeared

Overlord Holding S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, and currently in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Subscriber),

represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg by virtue of a power of attorney given under private seal,

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the attorney in fact of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

1. Form, Name and number of shareholders.

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of "Juno Investments S.à r.l." (the Company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 Number of shareholders

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Where the Company has only one shareholder, any reference to the shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

2. Registered office.

2.1 Place and transfer of the registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may also be transferred within such municipality or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies

The board of managers shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Duration.

3.1 Unlimited duration

The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for in Article 11 with respect to the amendments of the Articles.

4. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the

Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in Article 11.

5.3 Contribution to a capital surplus account

The General Meeting is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a “capital surplus” account in accordance with Luxembourg law.

6. Shares.

6.1 Share register and share certificates

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, and such register shall contain the name of each shareholder, and his address or registered office. The register of shareholders shall be kept and maintained by the Company, which may act through one or more persons designated by the Company.

6.2 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The person appointed as the sole holder of the shares towards the Company in all matters by all the joint holders of those shares shall be named first in the register.

Only the joint holder of a share first named in the register, as appointed by all the joint holders of such share, shall be entitled, in its capacity as sole owner towards the Company of that share jointly held, to exercise the rights attached to such share, including without limitation, (i) to be served notices by the Company, including convening notices relating to general meetings (ii) to attend general meetings and to exercise the voting rights attached to the share jointly held at any such meetings and (iii) to receive dividend payments in respect of the share jointly held.

6.3 Profit sharing

Each share is entitled to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Share redemptions

The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect (provided, for the avoidance of doubt, that share premium and capital surplus amounts shall be considered as distributable reserves for share redemption purposes).

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of the shareholders and on the terms and conditions to be decided upon by the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with Article 11 of these Articles.

Any shares redeemed in accordance with this article may be cancelled (subject to a decision of the General Meeting) or held for an unlimited duration as treasury shares by the Company without any voting rights and without any right to any distributions whatsoever.

Such treasury shares may be distributed at any time to existing shareholders or third parties (subject to compliance with Article 7) by a decision of the board of managers or may be cancelled by a decision of the General Meeting (with the specific majority requirements necessary for an amendment of the Articles).

7. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the shares belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

8. Debt securities. Debt securities issued by the Company are in registered form.

9. Powers of the general meeting. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

10. Annual general meeting of the shareholders - Other meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

No such written notice is required if all the shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the General Meeting. Notice of a General Meeting may also be waived by a shareholder prior or after a General Meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders can, instead of being passed at a General Meeting, be passed in writing. In this case, each shareholder shall receive an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission). Such resolutions may be adopted by simple majority, unless otherwise stated in these Articles.

11. Shareholders' voting rights, Quorum and majority. Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

12. Management.

12.1 Appointment and removal of managers

The Company is managed by one or more managers who do not need to be shareholders. The manager(s) is/are appointed, dismissed and replaced by a decision of the shareholders. The shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any of them.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

12.2 Meetings of the board of managers

The board of managers shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The Chairman will chair all the meetings of the board of managers. In his/her absence, the other present members of the board of managers will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting.

The board of managers shall meet upon call by the Chairman or any two managers jointly, at the place indicated in the meeting notice. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

Written meeting notice of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the day and the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such written meeting notice is required for a board meeting held at a time and location prescribed in a prior resolution adopted by the board of managers or if all the members of the board of managers are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting of the board of managers may also be waived by a manager, either before or after the relevant meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax, electronic mail (e-mail) or any other similar means of communication, another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

A manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified, to hear one another and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by these means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of its members is present or represented. The resolutions of the board of managers shall be adopted at the majority of the managers present or represented.

The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature.

12.3 Powers of the board of managers

The board of managers is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or the articles relating to the General Meeting fall within the authority of the board of managers.

12.4 Delegation of powers

The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

12.5 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

In respect of daily management, the Company will be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom the daily management is granted by the Company, but only within the limits of such power.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

13. Liability of the manager(s). The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

14. Statutory auditor(s) (commissaire(s)) - Independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de revision agréé). In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An independent auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

16. Annual accounts. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts are submitted to the General Meeting.

17. Allocation of profits, Reserves. From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent) of the share capital of the Company.

The remaining profit is allocated pursuant to a resolution of the General Meeting upon proposal by the board of managers.

18. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following cumulative conditions:

(i) A non-audited interim accounting situation (état comptable) is drawn up by the board of managers (the Interim Accounts); and

(ii) these Interim Accounts show that sufficient profits and other reserves (including without limitation share premium and capital surplus) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and the amount to be allocated to the legal reserve.

19. Distributions of share premium and capital surplus. Any and all distributions of the share premium or the capital surplus shall be decided by the General Meeting in accordance with the provisions of Article 11, without prejudice to any interim dividend distribution (including out of share premium or capital surplus) decided by the board of managers in accordance with the provisions of Article 19.

20. Liquidation. In the event of winding up of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidator(s), which do not need to be shareholders, and which are appointed by the General Meeting, which will determine their

powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

21. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

Transitional provisions

The first accounting year shall begin on the date of formation of the Company and shall end on 31 December 2016.

Subscription

The Articles having thus been established, the Subscriber, represented as stated above, hereby declares that it subscribes in cash to 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each representing the total share capital of the Company, and having an aggregate subscription price of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro).

The subscription price of all these shares has been fully paid up by the Subscriber by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro) paid by the Subscriber is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

The contribution in cash is entirely allocated to the share capital of the Company.

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (1.400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The Subscriber, represented as stated above, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

1. the number of managers is set at 3 (three) and the following persons are appointed as managers for an unlimited period of time:

- Jean-Philippe Gachet, with professional address at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Miguel Ibañez Diez, with professional address at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Tony Roy, with professional address at 1001, rue Square-Victoria, Montréal, H2Z 2B5, Québec, Canada;

2. that the address of the registered office of the Company is at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the attorney(s) in fact of the Subscriber, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorney(s) in fact of the Subscriber and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the attorney(s) in fact of the Subscriber, which is known to the notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said attorney(s) in fact of the Subscriber signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le treizième jour du mois de janvier.

Pardevant maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg,

A comparu,

Overlord Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le Souscripteur),

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du Souscripteur ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

1. Forme, Dénomination et nombre d'associés.

1.1 Forme et dénomination

Il est établi par la présente une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Juno Investments S.à r.l." (la Société), régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 Nombre d'associés

La Société peut être composée de d'un seul associé (l'Associé Unique), ou de plusieurs associés. La Société ne peut être dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, d'une incapacité, d'une insolvabilité ou faillite de l'Associé Unique.

Lorsque la Société a seulement un seul associé, toute référence aux associés dans les Statuts devra se référer à l'Associé Unique.

2. Siège social.

2.1 Lieu et transfert du siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré au sein de cette même commune par simple résolution du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut aussi être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (l'Assemblée Générale).

2.2 Succursales, filiales, centres administratifs et agences

Le conseil de gérance peut créer des succursales, filiales, centres administratifs et agences tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Durée.

3.1 Durée illimitée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Dissolution

La Société peut être dissoute, à tout moment, en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 11.

4. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, ainsi que la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

5. Capital social.

5.1 Capital social émis

Le capital social de la société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

5.2 Augmentation de capital et réduction de capital

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 11.

5.3 Contribution au compte de capital surplus

L'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles parts sociales, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles parts sociales doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

6. Parts sociales.

6.1 Registre de parts sociales et certificats de parts sociales

Les parts sociales émises doivent être inscrites au registre des associés, qui devra contenir le nom de chacun des associés, leur adresse ou celui de leur siège social. Ce registre devra être tenu par la Société ou par toute autre personne désignée par la Société.

6.2 Propriété et copropriété des parts sociales

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Au cas où une part sociale appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La personne désignée par les copropriétaires des parts sociales comme propriétaire unique des parts sociales envers la Société en toute circonstance doit être nommée en premier dans le registre.

Seul le propriétaire unique d'une part sociale nommé en premier dans le registre, tel qu'il a été désigné par tous les copropriétaires de cette part sociale, pourra, en sa capacité d'unique propriétaire envers la Société de cette part sociale détenue collectivement, exercer les droits attachés à cette part sociale, y compris mais de façon non limitative, (i) recevoir tout avis de la Société, y compris les convocations aux Assemblées Générales, (ii) assister aux Assemblées Générales et y exercer les droits de vote rattachés à la part sociale détenue collectivement et (iii) percevoir les dividendes relatifs à cette part sociale détenue collectivement.

6.3 Participation aux bénéfices

Chaque part sociale donne droit à une fraction du capital social et des bénéfices de la Société au prorata du nombre de parts sociales détenues.

6.4 Rachat d'actions

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants (à condition que, pour éviter toute confusion, les montants de la prime d'émission et du capital surplus soient considérés comme des réserves distribuables aux fins du rachat de parts sociales).

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 11 des statuts sont d'application.

Les parts sociales rachetées conformément à cet article seront annulées (soumis à décision de l'assemblée Générale) ou détenues pour une durée illimitée en tant que parts sociales de trésorerie (treasury shares) par la Société et seront dépourvues de droits de vote et de droits de distributions.

De telles parts sociales de trésorerie peuvent être distribuées à tout moment aux associés existants ou aux tiers (soumis au respect de l'article 7) par une décision du Conseil de Gérance ou peuvent être annulées par une décision de l'Assemblée Générale (aux conditions de majorités requises pour la modification des statuts).

7. Transfert de parts sociales. Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

8. Obligations. Les obligations émises par la Société sont sous forme nominative.

9. Pouvoirs aux assemblées générales. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul associé, l'Associé Unique a les mêmes pouvoirs que ceux conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique. Les décisions de l'Associé Unique sont enregistrées dans des procès-verbaux ou prises par des résolutions écrites, le cas échéant.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'associé, toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des associés de la Société.

10. Assemblée générale annuelle des associés - Autres assemblées. L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

L'Assemblée Générale est valablement tenue si tous les associés sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Tout associé peut renoncer à l'avis de convocation, préalablement ou postérieurement à l'Assemblée Générale.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet

explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (email)). De telles résolutions peuvent être adoptées à la majorité simple, sauf indication contraire dans les présents Statuts.

11. Droits de vote des associés, Quorum et majorité. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

12. Gérance.

12.1 Nomination et révocation des dirigeants

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les associés peuvent à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance.

12.2 Réunion du Conseil de Gérance

Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président (le Président) et pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le Président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance pourra désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du Président ou de deux gérants conjointement, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, sauf indication contraire dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Il pourra être passé outre à cette convocation si le lieu et la date de la réunion a été décidé au préalable par décision du conseil de gérance ou si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Tout gérant peut renoncer à l'avis de convocation, préalablement ou postérieurement à la réunion.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social de la Société.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, s'il a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

12.3 Les pouvoirs du conseil de gérance

Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au conseil de gérance.

12.4 Délégation de pouvoirs

Le conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

12.5 Signatures obligatoires

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres quelconque du conseil de gérance.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature conjointe ou par la seule signature de la personne à la laquelle a été déléguée la gestion journalière par la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

La Société peut encore être engagée par la signature conjointe ou par la seule signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13. Responsabilité du ou des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

14. Commissaire(s) - Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16. Comptes annuels. Chaque année le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'Assemblée Générale.

17. Répartition des bénéfices, Réserves. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

Le surplus sera affecté en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil de Gérance.

18. Dividendes intérimaires. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, dans le respect des conditions cumulatives suivantes:

(i) un état comptable non-audité est établi par le Conseil de Gérance (les Comptes Intérimaires);

(ii) les Comptes Intérimaires montrent qu'il y a suffisamment de bénéfices et d'autres réserves (y compris, et sans restriction, la prime d'émission et le capital surplus) disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et du montant à allouer à la réserve légale;

19. Distribution de la prime d'émission et du capital surplus. Toute distribution de la prime d'émission ou du capital surplus doit être décidée par l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'article 11, sans préjudice de toute distribution de dividendes intérimaires (y compris de la prime d'émission ou du capital surplus) par le Conseil de Gérance, conformément aux dispositions de l'article 19.

20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

21. Loi applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

Dispositions transitoires

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2016.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit au moyen d'un apport en numéraire aux 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et ayant un prix de souscription total de EUR 12.500 (douze mille cinq cents).

Le prix de souscription de l'intégralité des parts sociales a été versé par le Souscripteur au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), euro), de sorte que le montant de EUR 12.500 (douze

mille cinq cents euros) payé par le Souscripteur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

L'apport en nature est entièrement alloué au capital social de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est de 3 (trois) et les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants pour une durée illimitée:

- Jean-Philippe Gachet, ayant sa résidence professionnelle au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Miguel Ibañez Diez, ayant sa résidence professionnelle au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Tony Roy, ayant sa résidence professionnelle au 1001, rue Square-Victoria, Montréal, H2Z BH5, Québec, Canada,

2. L'adresse du siège social de la Société est au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire du Souscripteur, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire du Souscripteur et en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire du Souscripteur, connu du notaire par noms, prénom usuel, état et demeure, le mandataire du Souscripteur a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/1962. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016064546/525.

(160026484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

MBKP Studios Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 203.783.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth of January.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MBK Partners Fund II, L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, with registered number 25307, represented by its general partner, MBK Partners GP II, L.P., an exempted limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, with registered number 25306, itself represented by its general partner, MBK GP II, Inc., an exempted company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, with registered number 207110,

here represented by Peggy Simon, employee, with professional address at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on January 28, 2016.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the “Company”), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “MBKP Studios Lux S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2016.

Subscription - Payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by MBK Partners Fund II, L.P., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at two (2).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

- *Category A Manager:*

* Mrs. Chang, Wan Ling Mavis, born in Hong Kong (People's Republic of China), on October 13th, 1978, having her professional address at Suite 1707-08, One Exchange Square, No. 8 Connaught Place, Hong Kong.

- *Category B Manager:*

* Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 4th, 1951, having his professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MBK Partners Fund II, L.P., un «exempted limited partnership» constitué selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, enregistré sous le numéro 25307, représenté par son associé commandité, MBK Partners GP II, L.P., un «exempted limited partnership» constitué selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, enregistré sous le numéro 25306, lui-même représenté par son associé commandité, MBK GP II, Inc., une «exempted company» constituée selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, enregistrée sous le numéro 207110,

représentée par Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 janvier 2016.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «MBKP Studios Lux S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (1,- EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 des Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelles) des gérants / mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par «conference call» ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou

du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance;
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice;

- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par MBK Partners Fund II, L.P., préqualifié.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à deux (2).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- *Gérant de catégorie A:*

* Madame Chang Wan Ling Mavis, né à Hong Kong (République Populaire de Chine), le 13 octobre 1978, résidant professionnellement au Suite 1707-08, One Exchange Square, No. 8 Connaught Place, Hong Kong.

- *Gérant de catégorie B:*

* Monsieur Marcel Stephany, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 septembre 1951, résidant professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 01 février 2016. Relation: GAC/2016/863. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 février 2016.

Référence de publication: 2016064642/502.

(160026826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2016.

VR Netze Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 116.950.

Im Jahre zweitausendundsechzehn, den fünften Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch-sur-Alzette (Großherzogtum Luxemburg),

hat Fiducia & GAD IT AG, eine Aktiengesellschaft, gegründet nach deutschem Recht am 23.01.1925, eingetragen im Amtsgericht Münster unter der Nummer HRB 102381, mit Sitz in Fiduciastraße 20, 76227 Karlsruhe;

hier vertreten durch Herrn Felix Echelmeyer, Rechtsanwalt, mit Berufsanschrift in GAD-Str.2-6, 48163 Münster, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Münster, Deutschland, am 09.12.2015,

welche Vollmacht, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichnenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt um zusammen mit ihr einregistriert zu werden,

handelnd als alleinige Gesellschafterin, der VR Netze Luxemburg S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischen Recht, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 116.950, mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L- 1445 Strassen, gegründet gemäß notarieller Urkunde am 31. Mai 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1538 vom 11. August 2006, zuletzt geändert den 28. Januar 2011, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1217 vom 07. Juni 2011;

in seiner beschriebenen Eigenschaft und als Vertreter des gesamten Kapitals der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin hat zur Kenntnis genommen, dass die Gesellschaft beabsichtigt die Genehmigung als PSF de Support (Agrément PSF de Support) zu beantragen vor der Luxemburgischen Aufsichtsbehörde CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier) im Sinne von Artikel 29-3 des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, wie abgeändert.

Zweiter Beschluss

Folglich des Vorangehenden, beschließt die alleinige Gesellschafterin den Zweck der Gesellschaft abzuändern, um die Aktivitäten eines Finanzdienstleisters gemäss Artikel 29.3 des Gesetzes vom 5. April 1993 betreffend den Finanzsektor, wie abgeändert, auszuüben. Weiterhin beschliesst die alleinige Gesellschafterin Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher künftig wie folgt lautet:

" § 2. Zweck der Gesellschaft.

1. Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung jeder Art von Dienstleistungen in den Bereichen Telekommunikation (TK), Informationssysteme, Datenübertragung, und Netzwerkdienstleistungen im Sinne von Artikel 29-4 des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, wie abgeändert.

2. Die Gesellschaft kann weiterhin jedwede Systemimplementierungen und Wartungsdienstleistungen, welche im Bereich ihres Gesellschaftszweckes anfallen, erbringen sowie jede Art von Warenlieferungen vornehmen, die der Erzielung ihres Zweckes dienlich oder förderlich sind.

3. Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

4. Die Gesellschaft kann daneben Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften durch Kauf, Zeichnung oder auf jede andere Weise sowie durch die Übertragung von Wertpapieren jeder Art erwerben und jegliche sonstigen Maßnahmen hinsichtlich der Anlage des Gesellschaftsvermögens in Beteiligungsrechten oder Wertpapieren sowie der Verwaltung, Kontrolle und Verwertung der erworbenen Beteiligungen treffen, sowie alle Geschäfte in Zusammenhang mit beweglichem oder unbeweglichem (Grund-) Vermögen durchführen.

5. Die Gesellschaft kann darüber hinaus jegliche anderen Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Geschäftszweckes förderlich sind und im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, zulässig sind."

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt das Gesellschaftskapital der Gesellschaft von seiner gegenwärtigen Höhe von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) um einen Betrag von dreihundertzwanzigtausend Euro (320.000,-) durch Ausgabe von zweitausendfünfhundertsechzig (2560) neuen Gesellschaftsanteilen auf dreihundertsiebzigttausend Euro (EUR 370.000,-) zu erhöhen

Zeichnung und Zahlung der neuen Gesellschaftsanteile

Alle zweitausendfünfhundertsechzig (2560) neuen Gesellschaftsanteile werden von Fiducia & GAD IT AG, vorgenannt, für einen Gesamtpreis von dreihundertzwanzigtausend Euro (320.000,-) gezeichnet.

Der Nachweis der Bareinlage wurde durch einen Bank Zertifikat über die Blockierung des Betrages dem Notar vorgelegt, so dass der Betrag von dreihundertzwanzigtausend Euro (320.000,-) nun zur Verfügung der Gesellschaft steht.

Das genannte Zertifikat, nach ne varietur Unterzeichnung durch den Vollmachtnehmer des Zeichners und den unterzeichnenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um zusammen mit Ihr einregistriert zu werden,

Als Folge dessen wird Artikel 3 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abgeändert:

" **§ 3. Stammkapital.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt 370.000,00 Euro, aufgeteilt in 2960 Gesellschaftsanteile zu je 125,00 Euro. Jeder Anteil gewährt ein Stimmrecht. Der einzelne Geschäftsanteil ist nicht teilbar."

Vierter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt die Regelungen über die Geschäftsführung und Vertretung der Gesellschaft abzuändern. Als Folge dessen, werden Artikeln 12,13, 14, 15, 16 und 17 der Satzung der Gesellschaft gelöscht und durch ein neuen Artikel ersetzt der wie folgt lauten wird:

" Geschäftsführung, Vertretung.

1. Die Gesellschaft hat mindestens zwei Geschäftsführer.

Die Gesellschaft wird durch zwei Geschäftsführer vertreten.

Die tägliche Geschäftsführung wird auf zwei Geschäftsführer verteilt.

2. Den Geschäftsführern wird die Befugnis erteilt, die Gesellschaft allein zu vertreten und im Namen der Gesellschaft mit sich in eigenem Namen oder als Vertreter eines Dritten Rechtsgeschäfte vorzunehmen.

3. Vertreter der Gesellschafter schließen mit jedem Geschäftsführer einen schriftlichen Dienstvertrag.

4. Die Geschäftsführer sind verpflichtet, die Geschäfte der Gesellschaft nach Maßgabe der Gesetze, des Gesellschaftsvertrages, einer von den Gesellschaftern beschlossenen Geschäfts- und Kompetenzordnung und den sonstigen Beschlüssen der Gesellschafter zu führen.

5. Die Geschäftsführer haften aufgrund der Ausübung ihrer Funktion nicht persönlich für Verbindlichkeiten der Gesellschaft oder der Gesellschafter. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

6. Die Geschäftsführungsbefugnis der Geschäftsführer erstreckt sich nur auf Handlungen, die der gewöhnliche Geschäftsverkehr mit sich bringt."

Fünfter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt die Regelungen der Gesellschafterversammlung der Gesellschaft zu erweitern, mit der Einzuführung von organisatorischen Massnahmen. Als Folge dessen, werden Artikeln 18,19, 20 und 21 der Satzung der Gesellschaft gelöscht und durch ein neuen Artikel ersetzt der wie folgt lauten wird:

" Gesellschafterversammlung.

1. Beschlüsse der Gesellschafter werden in Gesellschafterversammlungen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, soweit nicht dieser Gesellschaftsvertrag oder das Gesetz zwingend eine größere Mehrheit vorschreibt. Außerhalb einer Gesellschafterversammlung ist - soweit rechtlich zulässig - eine Beschlussfassung im Wege schriftlicher, fernschriftlicher oder telegrafischer Abstimmung oder durch Telekopie zulässig, wenn sich alle Gesellschafter mit einer solchen Beschlussfassung einverstanden erklären oder sich an ihr beteiligen. Die Beschlüsse sind von der Geschäftsführung schriftlich niederzulegen und allen Gesellschaftern zu übermitteln. Die Urschrift ist bei der Gesellschaft aufzubewahren.

2. Die ordentliche Gesellschafterversammlung hat innerhalb der ersten sechs Monate nach Ablauf des Geschäftsjahres stattzufinden.

3. Falls es die Interessen der Gesellschaft erfordern, sind außerordentliche Gesellschafterversammlungen einzuberufen. Jeder Gesellschafter kann unter schriftlicher Angabe der Gründe jederzeit die Einberufung einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung verlangen.

4. Die Gesellschafterversammlung wird von den Geschäftsführern in vertretungsberechtigter Zahl (§ 5 Abs. 1 dieses Vertrages) schriftlich unter Angabe der Tagesordnung mit einer Frist von mindestens sieben Tagen einberufen. Der Tag der Absendung und der Tag der Versammlung werden hierbei nicht mitgerechnet.

5. Sind die Geschäftsführer einem Antrag der Gesellschafter auf Einberufung einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung nicht innerhalb von zwei Wochen nach Eingang nachgekommen, so geht das Recht auf Einladung der Versammlung auf den Antragsteller über.

6. Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn mindestens 75% des Stammkapitals vertreten sind. Ist dies nicht der Fall, so ist binnen drei Wochen eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung einzuberufen, die ohne Rücksicht auf das vertretene Stammkapital wirksam beschließen kann, soweit nicht zwingende gesetzliche Vorschriften oder Bestimmungen dieses Vertrages einer wirksamen Beschlussfassung entgegenstehen. Hierauf ist in der Einladung hinzuweisen.

7. Jeder Gesellschafter kann sich in der Gesellschafterversammlung, insbesondere bei der Ausübung des Stimmrechts, durch einen anderen Gesellschafter oder eine von ihm bestimmte Person mit schriftlicher Vollmacht vertreten lassen.

8. Den Vorsitz in der Gesellschafterversammlung führt der Gesellschafter mit dem größten Anteil am Stammkapital oder die von diesem bestellte Person. Die Versammlung kann mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen einen anderen Vorsitzenden wählen.

9. Die Gesellschafter beschließen insbesondere über:

- a) Bestellung und Abberufung der Geschäftsführer und der täglichen Geschäftsführung;
- b) Einforderung und Einziehung von Einzahlungen auf die Stammeinlagen;
- c) Änderungen der Satzung sowie Erhöhung oder Herabsetzung des Stammkapitals und der Stammeinlagen;
- d) Auflösung der Gesellschaft, Aufnahme neuer Gesellschafter und Ausschluss eines Gesellschafters sowie Verfügungen über Geschäftsanteile der Gesellschaft;
- e) Veräußerung des ganzen Gesellschaftsvermögens oder eines Teils davon, auch wenn dies zur Einbringung in ein anderes Unternehmen, eine Personenvereinigung oder Gesellschaft geschieht;
- f) Abschluss, Aufhebung und Änderung eines Vertrages über die Verpachtung des Unternehmens im Ganzen oder in Teilen, über die Pachtung anderer Unternehmen oder über die Übernahme ihrer Geschäftsführung sowie über die Abführung des Ergebnisses der Gesellschaft an ein anderes Unternehmen;
- g) Erwerb, Veräußerung und Verfügung über Beteiligungen aller Art, sowie von Rechten an diesen Beteiligungen;
- h) Erwerb, Veräußerung und Belastung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten sowie Errichtung von Gebäuden und Gründung bzw. Auflösung von Betriebsstätten;
- i) Gründung und Auflösung von Niederlassungen, Aufnahme oder Aufgabe eines Geschäftszweiges;
- j) Abschluss von Verträgen mit besonderer Bedeutung, insbesondere von Kauf-, Miet-, Pacht- und anderen Verträgen, nach den Vorgaben der Kompetenzordnung;
- k) Aufnahme und Gewährung von Krediten aller Art, mit Ausnahme der gewöhnlichen Lieferanten- und Kurzkredite;
- l) Gewährung von Altersversorgungen;
- m) die Feststellung des Jahresabschlusses sowie die Verwendung des Ergebnisses;
- n) die Auflösung von Rücklagen;
- o) die Entlastung der Geschäftsführer;
- p) die Wahl des Abschlussprüfers.

10. Die Gesellschafterversammlung kann darüber hinaus durch Beschluss weitere Geschäfte für zustimmungsbedürftig erklären und der Geschäftsführung allgemeine oder besondere Weisungen erteilen, zu deren Beachtung die Geschäftsführung verpflichtet ist. Die Geschäftsführung unterliegt vollumfänglich den Weisungen der Gesellschafter."

Sechster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt die Einföhrung einer neuen Regelung über den Jahresabschluss der Gesellschaft. Als Folge dessen, wird ein Artikel der Satzung der Gesellschaft eingeföhrt der wie folgt lauten wird:

" Jahresabschluss.

1. Die Geschäftsföhrer haben innerhalb der gesetzlichen Frist den Jahresabschluss (Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung) für das abgelaufene Geschäftsjahr nach den Grundsätzen ordnungsgemäßer Buchföhrtung aufzustellen.
2. Der Jahresabschluss ist von einem Abschlussprüfer zu prüfen.
3. Die Geschäftsföhrer haben den Jahresabschluss zusammen mit dem Prüfungsbericht und ihrem Vorschlag über die Verwendung des Ergebnisses allen Gesellschaftern in Abschrift vorzulegen."

Siebter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt die Regelungen über die Rücklage und Ergebnisverwendung der Gesellschaft auszuformulieren. Als Folge dessen, werden Artikeln 22, 23 und 24 der Satzung der Gesellschaft gelöscht und durch ein neuen Artikel ersetzt der wie folgt lauten wird:

" Rücklage und Ergebnisverwendung.

1. Über die Ergebnisverwendung beschließt die Gesellschafterversammlung, eine Vorabauschüttung ist auf Basis eines Rechenschaftsberichtes möglich, welcher darstellt, dass genügend Finanzmittel zur Ausschüttung vorhanden sind, wobei der auszuschüttende Betrag die seit Ende des letzten Geschäftsjahres realisierten Gewinne, erhöht durch Gewinnvorträge und verfügbare Reserven, jedoch gemindert um Verlustvorträge und Beträge, die laut Gesetz oder dieser Statuten einer Reserve zugefügt werden müssen, nicht übersteigen darf.
2. Vorab werden fünf Prozent (5 %) des Nettogewinns der gesetzlichen Reserve zugefügt, bis diese zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals erreicht hat."

Achter Beschluss

Im Anschluss mit den Änderungen in der Satzung beschließt die alleinige Gesellschafterin eine komplette Neufassung der Satzung der Gesellschaft zu fassen mit einer neuen Nummerierung so dass die Satzung folgender Wortlaut haben wird.:

" § 1. Allgemeines.

1. Die Firma der Gesellschaft lautet: VR Netze Luxemburg S.à r.l.
2. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Strassen/Luxemburg.
3. Sie kann Niederlassungen, Zweigstellen und Agenturen errichten.
4. Neben dieser Satzung liegt der Gesellschaft das Gesetz vom 10.08.1915 betreffend die Handelsgesellschaften zugrunde.

§ 2. Zweck der Gesellschaft.

1. Zweck der Gesellschaft ist die Erbringung jeder Art von Dienstleistungen in den Bereichen Telekommunikation (TK), Informationssysteme, Datenübertragung, und Netzwerkdienstleistungen im Sinne von Artikel 29-4 des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor, wie abgeändert.

2. Die Gesellschaft kann weiterhin jedwede Systemimplementierungen und Wartungsdienstleistungen, welche im Bereich ihres Gesellschaftszweckes anfallen, erbringen sowie jede Art von Warenlieferungen vornehmen, die der Erzielung ihres Zweckes dienlich oder förderlich sind.

3. Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

4. Die Gesellschaft kann daneben Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften durch Kauf, Zeichnung oder auf jede andere Weise sowie durch die Übertragung von Wertpapieren jeder Art erwerben und jegliche sonstigen Maßnahmen hinsichtlich der Anlage des Gesellschaftsvermögens in Beteiligungsrechten oder Wertpapieren sowie der Verwaltung, Kontrolle und Verwertung der erworbenen Beteiligungen treffen, sowie alle Geschäfte in Zusammenhang mit beweglichem oder unbeweglichem (Grund-) Vermögen durchführen.

5. Die Gesellschaft kann darüber hinaus jegliche anderen Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Geschäftszweckes förderlich sind und im Rahmen der Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, zulässig sind.“

§ 3. Stammkapital. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt 370.000,00 Euro, aufgeteilt in 2960 Gesellschaftsanteile zu je 125,00 Euro. Jeder Anteil gewährt ein Stimmrecht. Der einzelne Geschäftsanteil ist nicht teilbar.

§ 4. Dauer der Gesellschaft, Geschäftsjahr.

1. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit geschlossen.
2. Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

§ 5. Geschäftsführung, Vertretung.

1. Die Gesellschaft hat mindestens zwei Geschäftsführer. Die Gesellschaft wird durch zwei Geschäftsführer vertreten. Die tägliche Geschäftsführung wird auf zwei Geschäftsführer verteilt.

2. Den Geschäftsführern wird die Befugnis erteilt, die Gesellschaft allein zu vertreten und im Namen der Gesellschaft mit sich in eigenem Namen oder als Vertreter eines Dritten Rechtsgeschäfte vorzunehmen.

3. Vertreter der Gesellschafter schließen mit jedem Geschäftsführer einen schriftlichen Dienstvertrag.

4. Die Geschäftsführer sind verpflichtet, die Geschäfte der Gesellschaft nach Maßgabe der Gesetze, des Gesellschaftsvertrages, einer von den Gesellschaftern beschlossenen Geschäfts- und Kompetenzordnung und den sonstigen Beschlüssen der Gesellschafter zu führen.

5. Die Geschäftsführer haften aufgrund der Ausübung ihrer Funktion nicht persönlich für Verbindlichkeiten der Gesellschaft oder der Gesellschafter. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

6. Die Geschäftsführungsbefugnis der Geschäftsführer erstreckt sich nur auf Handlungen, die der gewöhnliche Geschäftsverkehr mit sich bringt.

§ 6. Gesellschafterversammlung.

1. Beschlüsse der Gesellschafter werden in Gesellschafterversammlungen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst, soweit nicht dieser Gesellschaftsvertrag oder das Gesetz zwingend eine größere Mehrheit vorschreibt. Außerhalb einer Gesellschafterversammlung ist - soweit rechtlich zulässig - eine Beschlussfassung im Wege schriftlicher, fernschriftlicher oder telegrafischer Abstimmung oder durch Telekopie zulässig, wenn sich alle Gesellschafter mit einer solchen Beschlussfassung einverstanden erklären oder sich an ihr beteiligen. Die Beschlüsse sind von der Geschäftsführung schriftlich niederzulegen und allen Gesellschaftern zu übermitteln. Die Urschrift ist bei der Gesellschaft aufzubewahren.

2. Die ordentliche Gesellschafterversammlung hat innerhalb der ersten sechs Monate nach Ablauf des Geschäftsjahres stattzufinden.

3. Falls es die Interessen der Gesellschaft erfordern, sind außerordentliche Gesellschafterversammlungen einzuberufen. Jeder Gesellschafter kann unter schriftlicher Angabe der Gründe jederzeit die Einberufung einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung verlangen.

4. Die Gesellschafterversammlung wird von den Geschäftsführern in vertretungsberechtigter Zahl (§ 5 Abs. 1 dieses Vertrages) schriftlich unter Angabe der Tagesordnung mit einer Frist von mindestens sieben Tagen einberufen. Der Tag der Absendung und der Tag der Versammlung werden hierbei nicht mitgerechnet.

5. Sind die Geschäftsführer einem Antrag der Gesellschafter auf Einberufung einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung nicht innerhalb von zwei Wochen nach Eingang nachgekommen, so geht das Recht auf Einladung der Versammlung auf den Antragsteller über.

6. Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn mindestens 75% des Stammkapitals vertreten sind. Ist dies nicht der Fall, so ist binnen drei Wochen eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung einzuberufen, die ohne Rücksicht auf das vertretene Stammkapital wirksam beschließen kann, soweit nicht zwingende gesetzliche Vorschriften oder Bestimmungen dieses Vertrages einer wirksamen Beschlussfassung entgegenstehen. Hierauf ist in der Einladung hinzuweisen.

7. Jeder Gesellschafter kann sich in der Gesellschafterversammlung, insbesondere bei der Ausübung des Stimmrechts, durch einen anderen Gesellschafter oder eine von ihm bestimmte Person mit schriftlicher Vollmacht vertreten lassen.

8. Den Vorsitz in der Gesellschafterversammlung führt der Gesellschafter mit dem größten Anteil am Stammkapital oder die von diesem bestellte Person. Die Versammlung kann mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen einen anderen Vorsitzenden wählen.

9. Die Gesellschafter beschließen insbesondere über:

- a) Bestellung und Abberufung der Geschäftsführer und der täglichen Geschäftsführung;
- b) Einforderung und Einziehung von Einzahlungen auf die Stammeinlagen;
- c) Änderungen der Satzung sowie Erhöhung oder Herabsetzung des Stammkapitals und der Stammeinlagen;
- d) Auflösung der Gesellschaft, Aufnahme neuer Gesellschafter und Ausschluss eines Gesellschafter sowie Verfügungen über Geschäftsanteile der Gesellschaft;
- e) Veräußerung des ganzen Gesellschaftsvermögens oder eines Teils davon, auch wenn dies zur Einbringung in ein anderes Unternehmen, eine Personenvereinigung oder Gesellschaft geschieht;
- f) Abschluss, Aufhebung und Änderung eines Vertrages über die Verpachtung des Unternehmens im Ganzen oder in Teilen, über die Pachtung anderer Unternehmen oder über die Übernahme ihrer Geschäftsführung sowie über die Abführung des Ergebnisses der Gesellschaft an ein anderes Unternehmen;
- g) Erwerb, Veräußerung und Verfügung über Beteiligungen aller Art, sowie von Rechten an diesen Beteiligungen;
- h) Erwerb, Veräußerung und Belastung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten sowie Errichtung von Gebäuden und Gründung bzw. Auflösung von Betriebsstätten;
- i) Gründung und Auflösung von Niederlassungen, Aufnahme oder Aufgabe eines Geschäftszweiges;
- j) Abschluss von Verträgen mit besonderer Bedeutung, insbesondere von Kauf-, Miet-, Pacht- und anderen Verträgen, nach den Vorgaben der Kompetenzordnung;
- k) Aufnahme und Gewährung von Krediten aller Art, mit Ausnahme der gewöhnlichen Lieferanten- und Kurzkredite;
- l) Gewährung von Altersversorgungen;
- m) die Feststellung des Jahresabschlusses sowie die Verwendung des Ergebnisses;
- n) die Auflösung von Rücklagen;
- o) die Entlastung der Geschäftsführer;
- p) die Wahl des Abschlussprüfers.

10. Die Gesellschafterversammlung kann darüber hinaus durch Beschluss weitere Geschäfte für zustimmungsbedürftig erklären und der Geschäftsführung allgemeine oder besondere Weisungen erteilen, zu deren Beachtung die Geschäftsführung verpflichtet ist. Die Geschäftsführung unterliegt vollumfänglich den Weisungen der Gesellschafter.

§ 7. Jahresabschluss.

1. Die Geschäftsführer haben innerhalb der gesetzlichen Frist den Jahresabschluss (Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung) für das abgelaufene Geschäftsjahr nach den Grundsätzen ordnungsgemäßer Buchführung aufzustellen.

2. Der Jahresabschluss ist von einem Abschlussprüfer zu prüfen.

3. Die Geschäftsführer haben den Jahresabschluss zusammen mit dem Prüfungsbericht und ihrem Vorschlag über die Verwendung des Ergebnisses allen Gesellschaftern in Abschrift vorzulegen.

§ 10. Rücklage und Ergebnisverwendung.

1. Über die Ergebnisverwendung beschließt die Gesellschafterversammlung, eine Vorabausschüttung ist auf Basis eines Rechenschaftsberichtes möglich, welcher darstellt, dass genügend Finanzmittel zur Ausschüttung vorhanden sind, wobei der auszuschüttende Betrag die seit Ende des letzten Geschäftsjahres realisierten Gewinne, erhöht durch Gewinnvorträge

und verfügbare Reserven, jedoch gemindert um Verlustvorräte und Beträge, die laut Gesetz oder dieser Statuten einer Reserve zugefügt werden müssen, nicht übersteigen darf.

2. Vorab werden fünf Prozent (5 %) des Nettogewinns der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

§ 11. Gesellschaftsauflösung und Liquidation.

1. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren fest. Falls nicht anders vorgesehen, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft. Ein nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehender Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

2. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10.08.1915 betreffend die Handelsgesellschaften, wie abgeändert, verwiesen."

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmer der Erschienenen, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Herrn Felix Echelmeyer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 janvier 2016. Relation: EAC/2016/523. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 2016.

Référence de publication: 2016065640/299.

(160027517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Agri Fish and Meat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 203.860.

— STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the eighth day of February

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Agricorp Invest S.A., a company with registered seat at 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (RCS Luxembourg B 166867),

here represented by Mr Benoit TASSIGNY, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered under private seal on January 22, 2016.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached by the present deed.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The company shall have as its business purpose the participations in fish and meat producing companies and assets but is not limited to that purpose.

The company may also acquire participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, and proceed to the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as to the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

The company may borrow in any form, except by way of public offer. The company may, by way of private placement only, issue bonds, notes or other debt instruments. The company may render any assistance by way of loans, advances or pledges and guarantees or otherwise, to its subsidiaries or other related companies.

The company may provide guarantees or other pledges in favor of third parties in order to guarantee their obligations and the obligations of companies in which the company holds either directly or indirectly a participation as well as to any company part of the same group. The company may also assist such companies in amongst others but not limited to the management and development of such companies and their portfolio and the financing through loans, advances or guarantees.

The company may pledge, give up or burden any or all of its assets in any possible form.

The company may acquire patents, trademarks, licenses, and any other intellectual property rights as the company shall deem fit.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The private limited liability Company will have the name "Agri Fish and Meat S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) divided into TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares ONE EURO (1.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31th of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31th of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their shareholding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2016.

Subscription - Payment

The appearing party, represented as stated here above, declares that all the shares have been subscribed by Agricorp Invest S.A.,

with registered seat at 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, which is the sole partner of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately EUR1,400.

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by a sole manager:

Mr Ernest Jan Ouwerkerk, born on the 27th day of February, 1969 in Rotterdam, the Netherlands, with professional address at 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

The duration of his mandate is unlimited and he has the power to bind the company with his sole signature;

2) The address of the registered office is fixed at L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le huit février.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Agricorp Invest S.A., une société avec siège social au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg (RCS Luxembourg B 166867), ici représentée par Monsieur Benoit TASSIGNY, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 janvier 2016,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet des investissements, participations dans des sociétés liées aux élevages d'animaux aquatiques et de bétail mais n'est pas limitée à cet objet.

La société a peut également acquérir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et procéder à l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par émission d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privée uniquement, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes. La société peut accorder tous prêts, avances, garanties, sûretés ou autres à ses filiales ou sociétés affiliées.

La société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la société et elle peut assister ces sociétés dans, et de manière non limitative, la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, et financièrement par des prêts, avances et garanties.

Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs. La société peut acquérir tous brevets, marques, licences, et tout autre droit de propriété intellectuel que la société jugera approprié.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société à responsabilité limitée aura la dénomination «Agri Fish and Meat S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales de UN EURO (1.-EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront

être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Souscription - Libération

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare que les parts sociales ont été souscrites par Agricorp Invest S.A. avec siège social au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.400

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un seul gérant:

Monsieur Ernest Jan Ouwerkerk, né le 27 février 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, et ayant son adresse professionnelle au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. TASSIGNY, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 09 février 2016. Relation: 1LAC/2016/4614. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016065695/301.

(160028220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2016.

Saphirska S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 76, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 203.832.

—
STATUTS

L'an deux mil seize, le quatre février.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

SGG S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.906,

ici représentée par Madame Alexia UHL, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg (la Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 janvier 2016

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («Loi sur les SPF») et par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de «SAPHIRSKA S.A., SPF».

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou, sous réserve du respect des stipulations du pacte d'actionnaires, de langue anglaise, dénommé «Shareholders' Agreement» à conclure courant février 2016 entre les actionnaires (en ce inclus, la Société) de la société Saphitoplux SCA, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 200.831, (le «Pacte d'Actionnaires»), plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, selon le cas, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 Sous réserve du respect des stipulations du Pacte d'Actionnaires, la Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Actionnaire Unique ou de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après), selon le cas, de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation, d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière émis par la société Saphitoplux SCA ci-avant décrite ou, toute autre société pour autant que cela soit autorisé au titre du Pacte d'Actionnaires, et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte dans le cadre uniquement de la détention, la gestion et la réalisation des instruments financiers détenus au sein de la société Saphitoplux SCA ou de toute autre société (pour autant que cela soit autorisé au titre du Pacte d'Actionnaires) et pour la gestion des frais et coûts de gestion de la Société.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre, sans préjudice des stipulations du précédent paragraphe du présent article relatif à la société émettrice de tel instrument financier, et pour autant que ce qui figure ci-après soit applicable à ladite société émettrice, (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous les autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

4.2 Sous réserve des éventuelles avances en compte courant de l'Actionnaire Unique ou des actionnaires, la Société ne pourra souscrire à aucun emprunt quel qu'il soit.

4.3 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF et du respect du Pacte d'Actionnaires.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.500 (trente et un mille cinq cents euros) représenté par 315 (trois cent quinze) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions du ou des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, selon le cas.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives.

6.3 En cas d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque actionnaire et tout tiers autorisé en application du Pacte d'Actionnaires sur simple demande de ce dernier.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Sans préjudice des stipulations du Pacte d'Actionnaires, si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues, ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.5 Sauf en cas de cession expressément autorisée au titre, et dans le strict respect, du Pacte d'Actionnaires, les actions (ou tout autre instrument financier qui pourrait être émis par la Société) seront incessibles, de quelque manière que ce soit, pendant une période de huit (8) années à compter de la date de constitution de la société. A l'expiration de cette période d'incessibilité, les actions de la Société pourront faire l'objet d'une cession, de quelque manière que ce soit, conformément aux stipulations, et dans le strict respect, du Pacte d'Actionnaires. Par «cession», il convient notamment d'entendre, toute

modalité de cession ou transfert quelle qu'elle soit, en ce inclus, sans limitation, par voie d'apport, fusion, scission, nantissement, garantie, sûreté, hypothèque, ou toute autre droit ou engagement restreignant notamment la libre propriété, jouissance ou cessibilité, ne pourra être réalisée que conformément au Pacte d'Actionnaires.

6.6 Sans préjudice des dispositions qui précèdent, toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur la base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

6.7 La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois de mai, à 19.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sur les Sociétés sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur Unique en cas d'un seul actionnaire, qui sera l'Actionnaire Unique, ou, sous réserve du respect du Pacte d'Actionnaires, par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; en cas de pluralité d'actionnaires, le nombre exact d'administrateurs sera déterminé par l'Assemblée Générale. En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Actionnaire Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 Sous réserve des stipulations du Pacte d'Actionnaires, en cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut

également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs, incluant le Président, sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration aura voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration. L'Administrateur Unique, ou s'il en existe un, le Conseil d'Administration, est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, sans préjudice toutefois des stipulations du Pacte d'Actionnaires. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Sans préjudice des stipulations du Pacte d'Actionnaires, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Sans préjudice des stipulations du Pacte d'Actionnaires, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'Administrateur Unique ou le Conseil d'Administration, selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale ou l'Actionnaire Unique, selon le cas.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale ou l'Administrateur Unique, selon le cas, décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Actionnaire Unique ou de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, selon le cas. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Actionnaire Unique ou de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Actionnaire Unique ou l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés et dans le respect du Pacte d'Actionnaires.

Art. 20. Droit applicable. Sans préjudice des stipulations du Pacte d'Actionnaires, pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les SPF et la Loi sur les Sociétés.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2017.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare (i) être un investisseur éligible au sens de l'article 3 de la Loi sur les SPF et (ii) souscrire les 315 (trois cent quinze) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.500 euros (trente et un mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à 1 (un) et celui des commissaires à 1 (un);
2. est nommé administrateur de la Société, Monsieur Serge KRANCENBLUM, né le 8 octobre 1961 à Metz (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
3. READ S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 3a Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.083 est nommée commissaire de la Société;
4. le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2020; et
5. le siège social de la société est fixé au 76, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 9 février 2016. 2LAC/2016/3021. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016065563/290.

(160027483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

Indo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4973 Dippach, 107A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 185.297.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016082831/10.

(160049295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Walufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 69.664.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of WALUFIN, a société anonyme (public company limited by shares) with registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register of Luxembourg), under number B 69.664, incorporated on 7th May 1999 pursuant to a deed of the Maître Reginald Neuman, then notary residing in Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 533 on 12th July 1999 page 25562 (the "Company").

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time on 24 September 2015 pursuant to a deed of Maître Karine Reuter notary residing in Luxembourg, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3139 on 18th November 2015 page 150658.

The meeting is presided by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints, as secretary Ms Monique DRAUTH, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms. Rachida EL FARHANE, employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting (the “Board..”) having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state the following:

I. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Transfer of the registered office, administrative and effective management seat with effect as of today from the Grand Duchy of Luxembourg to the Belgium and to change the Company’s nationality into Belgian without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal and tax point of view the incorporation of a new legal entity, the whole under the suspensive condition of the Company’s registration in Belgium;

2. Approval of the interim balance sheet of the Company as of 1st October 2015;

3. To fix the address of the new registered office of the Company at Duboisstraat 48, 2060 Antwerpen (Belgium);

4. Adopt of the legal form of N.V. (Naamloze Vennootschap) in accordance with the Belgium law;

5. Amendment of the name of the Company into “Walufin N.V.”;

6. Resignation of the directors and of the auditor and full discharge;

7. Mandate for VISTRA (Luxembourg) S.à r.l. in order to proceed to the deregistration of the Company at the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg;

8. Mandate for Beleac N.V. in, in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Belgium, to sign all acts and documents and take all the necessary steps, do all necessary requisitions, declarations and delegations relating to this;

9. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. that after deliberation the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to approve the transfer the registered office, administrative and effective management seat with effect as of today from the Grand Duchy of Luxembourg to the Belgium and to change the Company's nationality into Belgian without however that such change in nationality and transfer of the registered office will imply from a legal and tax point of view the incorporation of a new legal entity, the whole under the suspensive condition of the Company's registration in Belgium.

The Meeting acknowledges that said resolution has been taken by unanimous vote of all shareholders, in conformity with article 67-1 (1) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the interim balance sheet of the Company as of 1st October 2015.

A copy of such interim balance sheet, after being signed ne variatur by the Board and the notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The Meeting confirms that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Luxembourg nationality, without limitation, will remain the ownership in their entirety of the Belgian Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be obliged by all the liabilities and commitments of the Company previously of Luxembourg nationality.

Third resolution

The Meeting resolves to fix the address of the new registered office of the Company at Duboisstraat 48, B-2060 Antwerpen (Belgium).

Fourth resolution

The meeting resolves to adopt the legal form of N.V. (Naamloze Vennootschap) in accordance with the Belgium Law.

Fifth resolution

The meeting resolves to change the name of the Company into “Walufin N.V.”.

Sixth resolution

The meeting resolves to accept the resignation as directors of the Company of Ms An-An Shong, Mr Mario Curcio and Mr Freddy De Petter and to provide them full discharge for their mandates up to this date.

The meeting resolves to accept the resignation of KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l. as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company with immediate effect and fully discharge KOHNEN & ASSOCIES S.à r.l. for its mandate up to this date.

Seventh resolution

The Meeting resolves to grant all powers to Vistra (Luxembourg) S.à r.l. in order to carry out the radiation of the Company in Luxembourg.

Eighth resolution

The Meeting resolves to give mandate to Beleac N.V. in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Belgium, to sign all acts and documents and take all the necessary steps, do all necessary requisitions, declarations and delegations relating to this.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

Nothing else being in the agenda, the Meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de la société WALUFIN, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 69.664, constituée en date du 7 mai 1999 suivant un acte reçu par le notaire Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date numéro 533 du 12 juillet 1999 page 25.562 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois en date du 24 septembre 2015 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié en date du 18 novembre 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3.139 page 150.658.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Monique DRAUTH, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Rachida EL FARHANE, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée (le «Bureau») ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Transfert du siège social, administratif et du siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique, et en conséquence pour la Société, adoption de la nationalité belge, le transfert du siège et le changement de nationalité ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au registre de commerce et des sociétés belge;

2. Approbation du bilan intérimaire de la Société établi en date du 1^{er} octobre 2015;

3. Etablir le nouveau siège de la Société à Duboisstraat 48, 2060 Antwerpen (Belgique);

4. Adopter la forme juridique de société anonyme (naamloze Veenootschap) de droit belge;

5. Changer la dénomination sociale de la Société en «Walufin N.V.»;

6. Approuver les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur donner décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

7. Conférer à tout salarié de la société VISTRA (Luxembourg) S.à r.l., tous les pouvoirs nécessaires et étendus pour opérer la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg;

8. Conférer à Beleac N.V. tous les pouvoirs nécessaires et étendus pour opérer les formalités nécessaires à l'enregistrement de la Société en Belgique, de signer tout acte et/ou document et de faire le nécessaire, en ce compris de procéder à toute réquisition, déclaration et/ou délégation aux fins de l'enregistrement de la Société en Belgique;

9. Divers,

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. qu'après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver le transfert du siège social, administratif et du siège de direction effective avec effet à la date de ce jour du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique, et de faire adopter par la Société la nationalité belge, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle, et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la Société en Belgique au Registre de Commerce et des Sociétés.

L'assemblée constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le bilan intérimaire de la Société établi en date du 1^{er} octobre 2015.

Une copie de ce bilan intérimaire, après avoir été signée ne varietur par tous les membres du Bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée à ce présent acte pour être enregistré avec lui.

L'assemblée confirme que tous les actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité luxembourgeoise, sans limitation, resteront la propriété de la société belge, maintenue sans discontinuité, laquelle continuera à être propriétaire et à être obligée par tous les passifs et engagements de la Société, anciennement de nationalité luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'établir le nouveau siège de la Société à Duboisstraat 48, B-2060 Antwerpen (Belgique).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adopter la forme juridique de société anonyme (naamloze Veenootschap) de droit belge.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Walufin N.V.».

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de leurs fonctions d'administrateurs de Madame An-An Shong, Monsieur Mario Curcio et de Monsieur Freddy De Petter et de leur donner décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes en place KOHNEN & ASSOCIES S.A.R.L. et décide de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée décide de conférer à tout salarié de la société VISTRA (Luxembourg) S.à r.l., tous les pouvoirs nécessaires et étendus pour opérer la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Huitième résolution

L'assemblée décide de conférer à Beleac N.V. tous les pouvoirs nécessaires et étendus pour opérer les formalités nécessaires à l'enregistrement de la Société en Belgique, de signer tout acte et/ou document et de faire le nécessaire, en ce compris de procéder à toute réquisition, déclaration et/ou délégation aux fins de l'enregistrement de la Société en Belgique.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ deux mille trois cents euros (EUR 2.300.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nezar, Drauth, El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42067. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 18 janvier 2016.

Référence de publication: 2016069071/189.

(160031449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2016.

Interfinacial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 31.094.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERFINACIAL S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Sophie ERK

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016082835/12.

(160049144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Infra Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.401.

Les comptes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INFRA SHIPPING A.G.

HIRSCH Gabriele / JARAMILLO Sandrine

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016082832/12.

(160049565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2016.

Grand Orion Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 119.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2016084205/13.

(160051703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.
